

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE d es Bouches-du-Rhône

COMMUNE d e Rognac

01  
B

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à \_\_\_\_\_

l'ouverture d'une enquête publique  
sur la demande formulée par la société RECYDIS  
en vue de la création d'un site de regroupement et tri de déchets dangereux  
sur le territoire de la commune de Rognac

Les informations recueillies dans ce registre sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique et d'être publiées sur le site Internet de la Préfecture dans le cadre de la procédure d'enquête publique requise en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

## ENQUÊTE RELATIVE

A

**l'ouverture d'une enquête publique  
sur la demande formulée par la société RECYDIS  
en vue de la création d'un site de regroupement et tri de déchets dangereux  
sur le territoire de la commune de Rognac**

En exécution de l'arrêté du 19/06/18 de Monsieur le Préfet

de Barcelos - du - Rhône, je, soussigné M. Doucet Céline, Commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 9 feuillets non mobiles, pour recevoir pendant une durée de

39 jours, du 4 septembre 2018 au 5 octobre 2018 inclus,

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les observations du public.

A ROGNAC, le 4 septembre 2018

Première journée :

Le 4 Septembre 2018 de 9 heures 00 à 12 heures 00

1. - Observations de M. Poucet Remy

Venue pour rencontrer M. le Commissaire enquêteur,  
et développer mes remarques via le site Internet.

Les grandes lignes

- 1) Afflux de risques sur une zone déjà largement à risques
- 2) Risque économique du fait la multiplicité également des installations de cette autoroute déjà existantes.
- 3) Non application du principe du précaution (cf A2F).

### 2. Observations de l'<sup>me</sup> Couillet

Crainte vis-à-vis de nuisances supplémentaires (= bruit, odeurs, trafic routier) mais aussi de la multiplication des risques (incendie, explosion)

Je m'interroge sur la nécessité d'un acte en supplémentaire dans la gestion des déchets dangereux alors que la zone est déjà bien desservie pour ce secteur.

### 3. Observations de M. Noël Stéphane président de l'association Brets - Barjaquets (A.B.B)

Les habitations et leurs résidents de cette zone en particuliers des Brets / Barjaquets subissent déjà un certain nombre de nuisances causées par les industriels présents. Les espoirs sont plutôt de voir disparaître les cuves vides de stockage en bas des Barjaquets. Il est difficile d'admettre qu'on puisse envisager d'ajouter une nouvelle source de gêne, des risques et de nuisances aussi près de ces quartiers. Trop c'est trop, on a déjà notre part de nuisances, merci d'envisager cette installation sur des lieux plus éloignés des habitations.

### 4. Observation du Sf Branch Benthé - Sabaté

C13 Trausseix D20 F 13340 Regnac

Les Camions transportant les matières dangereuses ne sont pas obligatoirement bâchés donc il y a des risques de déversement de produits dangereux en particulier dans le cas de l'amiant.

La sortie d'autoroute D21 et la N13 est déjà surchargée de camions créant des embouteillages massifs.

Certaines sociétés de tri sur le zone industrielle ne sont pas correctement contrôlées (INRS environnement) et des nuisances et pollutions en découlent. Quelles sont les garanties pour que cette société soit dans les règles ?

- La zone industrielle du Gabellus est déjà surreprésentée en ce qui concerne le tri de produits dangereux

l'étude d'impact sur l'environnement ne prend pas en compte le cumul de tous les risques associés -

Les sous sols sont pollués et en cours de dépollution il faut tenir compte de la proximité de l'étang de Bern et des zones protégées car les eaux polluées courent jusqu'au point le plus bas en cas de débordement - Là aussi a-t-on fait l'étude d'impact en prenant en compte ce qui est déjà présent dans les sols ?

- Il faut prendre en compte que dans chaque entreprise ou presque il y a une habitation - A-t-on vérifié les habitations potentielles de l'autre côté de la voie ferrée ?

S105 932 20

- Pollution sonore et atmosphérique - L'étude indique qu'il n'y aura pas de pollution sonore et atmosphérique mais celle-ci prend-elle en compte les émissions des camions ?

S - M<sup>r</sup> FIGAROLA Les Brêts B360 Rognac

- Recyclage → Filière PAPRBC

Auclebut petit site d'exploitation pour s'agrandir et prendre le dépôt Grde Bastide et les habitats ne servons plus à leur mieux à eux.

Politique de l'occupation territoriale.

- Pollution des sols suites aux vidanges et Transvasement des poids lourds → Kurcs stockages ?

- Pollution du trafic Routier avec un nombre de PL > 200/jours -

- Pollution de l'eau par les COV (Composés Organiques)

Volatiles) Benzene / Tolue qui sont tous cancérogènes dès 1ppm.

- Voies d'accès déjà saturées en termes Routier
- Valortec existe déjà à cette pourquoi implanter une nouvelle Usine de Traitement ?
- Région et secteur déjà bien implanté par les Industries
- Air déjà bien pollué par les Rejets Atmo des usines, des A7 et A8 de l'Aéroport Conclusion :

Non: - Parce que Nb de PL > Pev/jrs

- Des rejets Atmo non quantifiable
- Des Déchets Particuliers déjà bien présents
- Économie : Valortec le fait déjà depuis de nombreuses années.

05 SEP. 2018

Néant -

6. 06 SEP. 2018 Mme Anthapignet Marguerite les Brêches  
13340 Roque

On peut déjà mesurer de la pollution diverse et voici il existe certainement une autre solution cela va pas avec notre combat pour la nature !.

7. TIERCE Olivier Les Brêches 13340 Roque

Comment concilier le classement de l'étang de Berre auprès de l'UNESCO et ajouter une industrie polluante dans un environnement déjà très pollué.

8) 7/9/2018 M<sup>e</sup> ANTHAPIGNET Pierre

étude imprécise pour les produits, aucune précision sur le contenu des fûts. Problème sur la circulation automobile supplémentaire etc...

le 07/09/2018 H'MONTEN Jean-Joseph  
 je soutiens la démarche de H't le Maire de Roignac,  
 notre belle commune subit déjà le plein de nuisances  
 olfactives, sonores, sachant que plusieurs études  
 ayant fait l'objet de reportages télévisés sur les  
 chaînes principales démontrent que notre zone  
 est saturé par le plan des pollutions industrielles.  
 Nombreux sont les pathologies graves occasionnées  
 par cette situation. Arrêtons de détruire notre  
 environnement où réside une population dense  
 Non, je suis contre l'installation d'une telle  
 activité au le site choisi. La plaine du Cray  
 regorge d'espaces sans habitations pensez-y.

~~GGT~~

7.09.2018 - GOUILLER Patrick,

Des imprécisions et paradoxes dans la présentation  
 de ce projet à

- 1 - Tri, transit et regroupement de déchets  
dangereux = en quoi sont-ils dangereux ?
  - 2 - Tri, transit et débiquetage d'EVG ?  
 Par quoi c'est emballages sont-ils souillés ?
  - 3 - Usine avec des produits inodores !!! - Je  
 ne connais pas l'existence de produits  
 "créosolés" inodores. La Crésote est classée  
 2A par le centre International de Recherche  
 contre le Cancer; produit cancérogène. Contient  
 des produits hydrocarbures aromatiques =>  
 j'œuvre en toute ferveur pour ma commune  
 et ne voudrais pas la voir transformée  
 en "poubelle" ni futur AZF !!!
- ~~GGT~~

7/09/2018 1<sup>re</sup> BRULE' Velaux

Nous sommes dans une région très pollué et il est inadmissible de rajouter des usines polluantes dans ce secteur.

D'autre part nous avons un trafic de camions très important pourquoi en rajouter.

Il y a des zones en France où ces implantations auraient du travail pourquoi encore choisir cette zone qui est saturée.

je suis résolument contre.

7/09/2018 M Bossy ~~Haut Rognac~~

comment l'inao peut-elle ne pas s'opposer à ce projet ? ils doivent pas habiter à côté ? il est évident que Recydis ayant son siège social à 93-155 ils ne risquent pas d'être contaminés, pourquoi ne pas mettre son site à côté de chez eux ? volume de 10<sup>t</sup> par jour de matières dangereuses équivalent à combien de cancer ? les produits sont stockés ou ? (1000<sup>t</sup>) et comment ? l'habitation est à 500m la plus proche, avec du vent fait malheur les déchets vont voler de partout, au vu de la liste de déchets (1-2) c'est une véritable bombe de toutes les installations autour de Rognac que je connais (j'y ai travaillé) c'est clairement de permettre une unité comme cela à s'installer près de Rognac.

je suis absolument contre.

7/09/2018 M. et Mme LETCHIYER Rognac

Rognac est déjà suffisamment impacté par les nuisances sonores et olfactives des industries pétro-chimiques. Nous sommes opposés à l'ajout de nouvelles nuisances sur la commune. La circulation est déjà importante, les routes ne sont

plus en très bon état, l'apport de nouveaux trafics de Camions ne fera qu'accélérer la dégradation des chaussées. Les produits dangereux traités dans cette installation peuvent avoir de graves conséquences sur la santé des habitants et des enfants, une école étant située pas très loin de l'usine.  
Nous sommes absolument contre ce projet

7/09/2018 Joëlle Pic Rognac

Encore une industrie polluante tant du point de vue sonore et olfactif. Le pourtour de l'Etang de Béziers paie son lourd tribut dans ce domaine. Pourquoi veulent pour inscrire l'Etang de Béziers au patrimoine de l'UNESCO quand on installe à proximité ce genre d'Usine. Je m'oppose à l'installation de cette usine et je compte sur le soutien de nombreux rognacais ainsi que celui de notre maire Stéphane le Rugetier.

10 SEP. 2018

ANGELIN Audrey / SANCHEZ M

Malgré les Barjaguet, je ne souhaite pas que RECYDIL s'implante à Rognac et ses environs en raison d'une pollution (Air et Sol) de je très importante. Après lecture de l'enquête publique il s'avère que l'ANS "préconise" un dépôt Anti Rotors pour l'eau et non obligé Recydil à le faire. Quid du Risque Sécuritaire de pollution eau potable !

10 SEP. 2018 10/09/2018 GENEOVIS Georges

J'habite le quartier des Buttes-Bauguets depuis 1982 nous  
dubissons depuis cette date, une véritable de pollution  
olfactives, visuelles, sonores, gaz, HAP, etc.

Nous avons commencé à prendre espoir, pour retrouver  
un espace de vie normale, lors de l'arrêt du  
dépot pétrolier. La cessation d'activité de UNIVAR  
en 2016, allait dans le bon sens de l'histoire.

Il ne faudrait pas perdre présente que l'usine  
est prête à cette nouvelle exploitation, pour  
enterrer encore une zone industrielle toute  
des décharges d'ancien.

Et tant que Roquancourt nous espérons comme  
tout citoyen voir des réalisations de notre  
ville de vie. Roquancourt a déjà beaucoup subi d'autres  
sont néanmoins possibles et mieux adaptés.

Le maire de Roquancourt, a un grand  
projet d'habitat et de commerce sur le  
terre des Bauguettes, donnons la chance  
à ces réalisations.

Je suis contre le projet RECSIS  
l'emplacement de UNIVAR.

10/09/18. Dame LAURE Géraldine 1263 D113 Rouffiac.

Je suis entièrement défavorable à l'implantation  
de cette usine. Je pense que nous sommes  
suffisamment pollués depuis tant d'années. Cela  
va à l'encontre de la réhabilitation de notre  
village. En plus une école est en cours de reconstruction  
près de ce site. Cela me paraît absurde.  
Je suis complètement contre ce projet.

10/09/18 à Rue AUDIBERT les Brest. Rogues

Nous sommes totalement contre l'installation d'une usine qui apportera certainement pollution et nuisances de toutes sortes.

Cette installation serait en effet incompatible avec le projet de couloir d'assainissement de l'étang de Berre et au pire, un lieu de vie agricole.

De plus, cette installation risquerait d'augmenter la circulation de camions sur des routes déjà très encombrées.

Qui dommage alors que des usines polluantes.

Formeront, les remplacer par des usines tout aussi méfiantes à l'environnement.

P. 2010

11 SEP. 2018 Je ne suis pas d'accord sur l'implantation de produits toxiques et moyens techniques. Il faudrait trouver des moyens aménageables en dehors des bâti existant pour sauvegarder l'environnement. J. AGASSAT A.C.

11/09/2018

Habitant avec benjaquet, je suis contre l'implantation de cette usine de recyclage de déchets toxiques.

Ayant des enfants, je pense à leur santé en effet on a déjà assez de pollution avec les usines, allez bonsoir, on ne va pas en rajouter. Pme Pitteux

11 SEP. 2010

je soussignée Mme Micolau habitant à Roquebrune  
 au 81 rue des moulins la grande bastide les Barjagues  
 depuis 7 ans nous avons acheté con la ville , le lieu  
 nous plaisir - nous sommes contre l'implantation  
 de ses usines par rapport à la pollution , l'ambiance  
 ayant trois enfants je ne l'accepte pas - je suis  
 contre - cordialement

*CD*

je soussignée STELLA Véronique, habitant les  
 Brés Barjagues, nous sommes dans une  
 jolie ville où il fait bon vivre . Assez d'usines .  
 Déjà nous avons la SOLARIA qui nous  
 pollue grandement . ASSEZ, ASSEZ de  
 toute cette pollution . Pensons à nos  
 enfant . je suis absolument contre .

*Stella*BROS 7-11  
BROS 5-2011

je soussignée Mme Silvaine BOL habitant  
 au 56 Avenue de la lavande , les Barjagues  
 sur Roquebrune depuis 14 ans  
 Nous sommes contre l'implantation  
 des usines car étant maman de 4 enfants  
 cette pollution ainsi que l'ambiance et  
 ne gène enormément pour la santé de  
 mes enfants - Je ne l'accepte pas du  
 tout . Cordialement Silvaine BOL

*M*

je soussignée 17<sup>e</sup> DG G7131311, habitant les Barjagues  
 depuis 5 ans , nous sommes contre ces usines et  
 pollution .

*opposition*

Je soussignée D'ESPAU Marylène habitant "La grande Bastide" à Rognac aux 62 Rue de la Cawande - Rognac cette ville où il fait bon vivre. Je suis contre l'implantation de cette usine qui ne nous apportera rien d'autre qu'une pollution routière et atmosphérique supplémentaire. Nous avons assez d'usines de ce type sur Rognac.

Dospas

je suis contre l'implantation de cette usine. Il y a assez de pollution atmosphérique. Je demeure à la grande Bastide.

Mme Langlois

11-09-2018

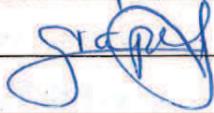
Je soussignée Mme AYMÉ, habite des baraquets à la grande Bastide. Je suis absolument contre l'implantation de ce site pour plusieurs raisons. Pollution sonore, atmosphérique, olfactive. Nous avons déjà beaucoup de gênes liés à Lyon DelBarel et Solamat. Préférons notre santé et celle de nos enfants. Je hais le bruit, l'afflux de traffic, la pollution, l'amiante.

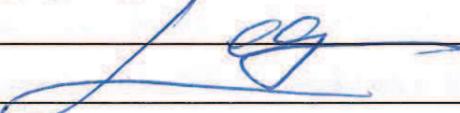
je m'oppose à cette implantation. De plus, il devait y avoir un "centre commercial de proximité". Qu'en est-il ?

Chitelle AYMÉ

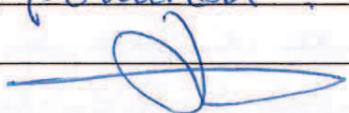
Je soussignée Mme Grapillard Anaïs, habitant à la grande bastide, aux baraquets. Je m'oppose fortement à ce projet car nous subissons déjà de faits nuisibles dans le quartier et n'avons pas besoin de cela en supplément. Je viens d'accoucher récemment, mon enfant à 1 mois et je ne souhaite pas qu'il grandisse

que tout le monde est contre ce projet. Nous espérons fortement qu'il n'ira pas au bout.

Cordialement. 

Je désigne Le Bar Vercier -  
habitant Rue Ed 1851 AM. Je  
m'oppose totalement à l'implantation  
de cette STE de recyclage à Rognac.  
Rognac est assez pris pour en supporter  
en plus. Cela va déverser l'usine  
peut-être ou non en tas / 

Nous souhaitons que H<sup>e</sup> CLUGNY Alain être  
en total désaccord avec une éventuelle implantation  
d'une usine de recyclage de déchets sur Rognac  
pour éviter un surplus de pollution.



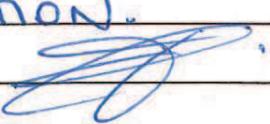
12 SEP. 2018

12/09/2018 Pour succéder au Mr et M<sup>e</sup> MERCIER

Angélique et HIKAE<sup>L</sup>, habitant 31 rue des  
chênes, les Banyquerts, être opposé totalement  
à ce projet. Rognac est déjà fortement polluée  
Nous, n'avons pas besoin de nouvelle usine polluante  
juste de chez nous, Mère et également  
assistante maternelle. Je me soucie pas  
que la très jeune population que j'accueille  
chaque jours rejette les déchets de la société  
Recyclis. Ces usines ne donnent rien à une fois.

je suis en total désaccord avec l'implantation de la Sté RECYDIS.

La région est déjà suffisamment polluée et les risques sanitaires sont déjà assez importants. Il faudrait plutôt envisager des projets de DÉPOLUTION.

  
Denise VOLA

Je souhaite que la population de Rogneac soit consciente que l'ancienne activité du site UNIVAR ne comportait pas de phase de TRAITEMENT sur place.

L'activité de RECYDIS traitera sur place et émettra des nuisances tant en temps normal que en cas de problème technique : ce sera alors nuisance grand risque pour les Rogneacais et voisins.

MICHEL MEGRAN

12/09/2018 Mot Me TAVARES habitant les Brets  
Nous vous écrivons pour vous faire part de notre opposition au projet d'implantation de la société RECYDIS pour les raisons suivantes :

L'entreprise dit vouloir s'implanter à l'écart des habitations, mais elle prévoit de s'installer à seulement 500 m des premières habitations. Le risque de rejet des COV n'est pas mesuré.

Rappelons que les COV ont un impact direct sur la santé, à plus forte raison dans une ville déjà fortement touchée par la pollution (particules fines PM10, dioxyde de soufre et ozone : source Air Parc) et dont la combinaison des polluants renvoie l'autant plus à la santé des riverains.

Nous n'avons aucune garantie que toutes

intrusion sur le site pour le vol de matières dangereuses et pour utilisation à des fins terroristes pouvant causer des effets graves.

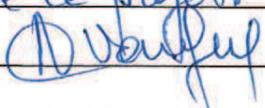
Pour mémoire en juillet 2015, un individu s'introduisait sur le site de Lyondell Basell et mettait le feu à deux bacs d'hydrocarbures.

Rognac a subi pendant plusieurs jours les émanations de benzène et autres polluants très dangereux pour la santé.

Enfin Rognac est une ville déjà saturée par le trafic routier. Plus le trafic est dense plus le risque d'accident est élevé. Hormis un accident avec un véhicule transportant des matières dangereuses peut avoir des conséquences environnementales et sanitaires importantes notamment lorsqu'il s'agit de l'amiante car les poussières sont dangereuses.

~~Signature~~

M<sup>me</sup> & M<sup>me</sup> AVARGUÉS Thierry "les Ferrane des Barjauds  
9, Chemin du Parc du Souléou 13340-ROGNAC  
N'en jetez plus la cour est pleine. Des antennes relais (15m haut) dans des quartiers résidentiels... = ondes néfastes, pollution visuelle, dévalorisation de nos biens, voilà nos résentis! des cuves remplies de produits dangereux (SEVESO), la torche en action régulièrement pour dégazage... à cela je rajoute ces immenses cuves qui semblent K-10 doivent disparaître!! - Cela Suffit ARRETEZ s'il vous plaît.  
Nous sommes exaspérés, irrités - Non, Non et NON à la réalisation de ce projet.

Le 12/9/2018 

DURANTE ELODIE et Didier.

AV des rumeurs. Clos Michel II les Barjauds Rognac  
Pourquoi en rajouter, nous sommes déjà au-delà  
des limites permises au niveau de la pollution.  
faut-il encore en curerler ? et vote Sainte, y pensez-vous?  
Nous envisageons de déménager.

BBM 932 E 1

Rognac = Pollution.

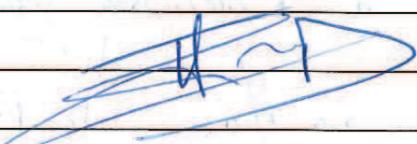
je m'éclate contre cette inéptie.

le 12.09.2018.



M<sup>me</sup> Alvarques Ingrid - 4, Rue du Silence - Rognac  
Je suis née à Rognac (clinique) en 1975.  
Où est mon Rognac d'antan ? où il y faisait bon  
vivre. J'habite les Barjauds et depuis 30 années,  
je constate que les gouvernements successifs ont  
cautionné la dégradation de notre bel Etang  
de Berre. Je me rappelle mon père y pêché...!  
Aujourd'hui nous inhalons la propagation d'un  
ensemble de pollution. Je dis NON à ce projet.  
J'invite M.R le Préfet à séjourner dans un tel  
environnement.

N'y a-t-il pas d'autres lieux dépourvus d'habitations ?  
Rognac le 12/09/2018



Je soussigne M<sup>r</sup> NYSTASI Roseire  
 je suis contre l'implantation de cette  
 usine, nous avons pas besoin de ce PE  
 dans notre Ville agréable.

~~Signature~~

13 SEP. 2018

je soussigne M<sup>r</sup> Martinelli Jean Paul  
 199 rue Edmond Rostand à Rognac contre  
 le stockage de l'amiant sur le site des  
 Barjackets  
 Rognac le 13/09/2018 C.P.J.

13 SEP. 2018

je suis contre l'implantation d'une nouvelle  
 Usine de ce type dans ma commune.  
 Roignac le 13/09/2018.

P. GARCEZIE /

D AGUILERA -

290 Bd du Libas

Rognac

Aquitaine

14/9/18

Nous soussignons Chantal et Bruno Lameeney  
 Demanet 21 Rue des Fleurs 13340 ROGNAC  
 déclarons être fortement opposés à l'implantation  
 de cette usine de tri de déchet dangereux  
 sur le territoire de la commune de ROGNAC Sante  
 à la demande formulée par la Société RECYDIS.

Orné à Roignac le 13 Septembre 2018 à 17h00  
 en faveur de Roignac.

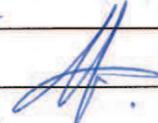
B. Lameeney

C. Lameeney

Nous, Soussignés M<sup>r</sup> et Mme Patrick Volle, 7 Avenue des Jeunes à Rognac s'opposent totalement à la venue de Recyclis sur la commune. Dejà 2 entreprises ayant sensiblement la même activité sont à proximité. De plus nous devons aussi subir les charges de l'usine de Biennell Bressel. Au delà des risques, nous nous interrogeons sur la valeur de nos biens qui va forcément diminuer. Rognac fait déjà un lourd tribut.

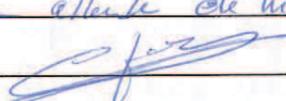
P. Volle  
sophy

P. Volle  


16 sept 2018 = Des membres du conseil des sages ont consulté le rapport de la Société Recyclis et ont émis des réserves (Nombrées) et des observations dans un document transmis au commissaire enquêteur via les services compétents de la mairie - PO le conseil des sages .

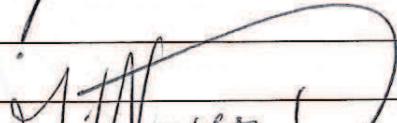
Pour Soussigner el<sup>e</sup> et le<sup>t</sup> CARBONNE Jean Claude 822 B<sup>d</sup> des Liles Rognac

Hors de question pas d'une usine que vas encore plus polluer notre région, ou bien les habitants penser qu'il y a pas assez de personnes attirée par maladie consécutive.



J. Carbonne

14 septembre 2018 - M<sup>r</sup>, soussigné, Yannick VIRET, Déménageant 231, rue de la Fauvette - Le Bardeguet - 13340 ROCNAVE, déclare être formellement opposé à l'implantation éventuelle d'une entreprise qui durant leurs activités l'élimination de déchet industriel. Les zones de pollution ne sont déjà que trop nombreuses dans le secteur. Contre le projet d'implantation de Recyclis !



16/09/2018

PI MARICAILLE ERIC LES BARSAQUETS

Je trouve scandaleux le projet je crois que la municipalité se voulait devenir propre pourquoi n'a pas recuperer les baux pour faire un centre de sport pour nos jeunes avec gymnasie et autres car les Baysquets sont oublié de la municipalité pour toute infrastructure. Pour un lotissement de 4000 personnes il n'y a rien d'autre que des source polluante qui nous sont proposer je suis contre ce projet et scandalisé des documents.

16/09/2018

Mariaille

Madame Bhowmik Catherine. 13 Bonnes

Nous ne sommes pas d'accord avec que cette entreprise de bâtiement s'implante à Roignac Il y a risq d'impécision et le risque polluant est élevé. Ça polluerai les sols et l'eau finanmant, il y a quand même 4000 personnes au Baysquet, mais je pense qu'il n'y aura pas qui eux mais toute la ville. Alors non a ce projet. Nous sommes assez pollués comme ça.

Bhowmik

14/09/2018

1<sup>re</sup> édition Le Brie Roignac  
1 couvri sera adossé au Commissariat d'agitation.

Olym

17/09/18 : M<sup>e</sup> Rousseille B.

~~total désaccord pour l'implantation de cette entreprise pour cause de pollution~~

Gérard Christiane :

17/09/18 Je ne suis pas d'accord pour l'implantation de cette entreprise.

Nous sommes assez pollués et on ne fait toujours rien au prometteur !

17/09 M<sup>r</sup> et M<sup>e</sup> Miguel Marel - 7 Rue de l'Etoile  
fer Calade à ROGNAC

Je me soumets par l'exploitation de cette usine, car  
je crains pour la pollution de l'air et autres,

DJ

17/09/18.

Nous soussignons M. et Mme Marel être en opposition  
avec le projet d'implantation de l'entreprise Recydis pour  
son projet de regroupement et tri de déchet dangereux sur le  
territoire de la commune de Rognac.

Son implantation serait trop proche des habitations et nous trouvons  
que l'étude de pollution ne permet pas de certifier qu'il n'y  
aurait aucun impact sur l'environnement et la santé des zones proches  
et de ses habitants.

De plus, nous subissons déjà les odeurs et pollutions liées à  
Solamat Mex et Lyondell Basell. Cette implantation ferait reculer  
les avances pour la protection des parcs de l'Etang de Berre.

Tiphaine et Bruno Marel

~~TB~~

nous ne sommes pas d'accord de placer à proximité des  
maisons un incinérateur nous en avons assez avec  
le déch. trop de pollution merci.

17/09/2018. Yves et M. LORENZO Christian démissionnant  
347, rue du Serpolet à ROGNAC.

Nous nous opposons au projet RECYDIS en lieu et place de  
l'entreprise UNIVAR :

» ne correspond pas à l'orientation que les citoyens de la ville de Rognac souhaitent : améliorer notre cadre de vie dans un environnement déjà trop industrialisé. La disparition de certaines entreprises industrielles polluantes, ne doit pas être l'occasion d'en implanter d'autres sous d'autres formes. C'est au contraire l'occasion de redonner à notre environnement un cadre plus agréable.

Nous l'attendons depuis plus de 30 ans ! --.

» l'activité routière est saturée sur notre secteur. Pas question de rajouter d'autres véhicules. Région en première les problèmes de circulation sont tout à fait complémentaires. La pollution sonore, affective, la perte de temps, sont trop importants pour qui aujourd'hui au poste imagine d'en rajouter !

» UNIVAR stockait des déchets, RECYDIS stockera et traitera, quelles garanties ? d'autre part qui nous dit qu'un groupe comme PAPPE n'aît pas d'autres visées ? CDH fermera bien au jeu !

» Non au TRAVAIL LE DIMANCHE, d'autant plus que le gardien ne sera que 65 €/mois. Quelle réelle surveillance ?

» L'étang de Berre semble s'orienter vers une réhabilitation de sa rive et vers un classement à l'UNESCO.

Accorder un feu vert au projet RECYDIS c'est être contradictoire, c'est aller à l'encontre du projet de classement

» La réhabilitation du marais ne se content que avec l'implantation raisonnée d'entreprises non polluantes. Soi aussi soiens cohérents.

» cet emplacement pourrait être utilisé à tout autre chose : par exemple celle de construction ou tout autre projet d'utilité publique

le 17/09/18. Nous sommes en total désaccord  
pour l'implantation de cette usine, nous avons suffisamment  
de pollution sur Rognac. Vous devinez le comprendre Stop.  
clf. aff. Laurent Daret 1128 A<sup>r</sup> des Mariers.

clf. aff. Laurent Daret 1490 A<sup>r</sup> de pins

Patricia Daret 1490 A<sup>r</sup> des Pins et Meyret. ~~Daret~~

clf. aff. Geneviève Henri - A<sup>r</sup> des Mariers.

18/09/18/1r à Mme AUDREZENT Marcel

Vous ne croirez pas qu'on a assez d'usine,  
susceptible d'engendrer + de polluants en tout  
genre au moment de la demande de classement  
de l'évang de Barre à l'UNESCO !

NIT PROUW

~~SJ~~

18/9

Brigitte Vivre à Rognac. et que fait-en pour  
cela... Si ce n'est du nous installer des  
usines qui abîment et détruisent notre  
bien être à tous  
je suis contre cette installation.

~~BP~~

18/9

en Mai 1989 nous avons acheté un terrain aux banjaerts  
en nous garantissant que les cours aller disparaître et que  
le terrain allait être résidentiel et non une extension  
de la zone industrielle. Nous sommes donc contre le  
projet de toute installation industrielle

le 18.9.18.

M. Di GANGI Joseph

je suis contre l'implantation car les  
réflecteurs de l'étang de Berre n'ont  
pas fini de polluer.

M. Anna Joseph

le 18.09.18.

je suis contre l'implantation de cette  
usine dangereuse.

M. et Mme Vert. 10 Rue d'en Malga  
La Coubade. Roquac. J. A.

Le 18/9/18 - occipinti

depuis 48ans que nous sommes à Roquac nous avons  
subi la pollution de la schiff - ciel toujours  
rouge laissez nous vivre dans cet  
environnement et laissez nous respirer.  
dans cette ville

Schiff

Je suis contre l'implantation de  
cette usine. Trop dangereux. pensons à  
nos enfants !!. M. & Mme Aggopardi

Agopardi

Je dis Non à l'implantation d'une usine de  
traitement de déchets toxiques à Roquac  
par 2 raisons: la 1<sup>ère</sup> m'a fait pas  
dans votre étude mais cette implantation  
de sorte je te desserai d'une zone Rurale

de littoral où de nombreuses espèces protégées (exemple = la Dauphin) au niveau européen sont présentes. Le polluant même moindre de la baie phénolique et des eaux de ruissellement aurait un impact catastrophique sur la biodiversité de ce site.

la 2<sup>e</sup>: Rognac paie son lourd tribut à la communauté avec la présence d'entreprises très polluantes (LyondellBasell, Solvay). Nous ne voulons pas devenir un îlot comme à Fos (mer).

Guilaine DORET, association Nostal  
77er (Valorisation du Patrimoine Historique & Naturel  
de l'étang de Berre à Rognac).

18/09/18.

Je dis non à cette usine RECYDIS. Assez de déchets, dangereux pour notre environnement. Assez de pollution, on peut retrouver un cadre de vie sain. Notre réseau routier est déjà assez encombré.

Le 18/09/2018.

Je suis contre l'implantation de cette entreprise car je trouve que Rognac devrait se tourner vers des industries écologiques du type fabrication d'habitats écologiques fabrication de produits alternatifs aux plastiques, énergies renouvelables, etc. Rognac et le reste des bords de l'étang ont déjà donné aux usines de produits dangereux, hydrocarbures, ammoniaque, etc. Trop c'est trop. De plus la proximité des habitations et des bords de l'étang et zones marquées, même si elles sont indiquées comme ne présentant pas de risques majeurs est tout de même

se trouver dans des zones spécifiques dédiées à cet effet et beaucoup plus isolées des habitations.

Céline Doret, Secrétaire de Nest'Man  
18/09/18

19/09/18 La présente autorisation TCPE concernant le stockage de déchets dangereux, leur traitement avec lavage et brûlage de produit toxique, il apparaît inadmissible que son installation puisse se faire au voisinage d'habitations pour les raisons suivantes:

- les dispositifs et accessoires de la chaussée des RD90 c et RD113 n'ont pas été dimensionnés pour traiter une pollution accidentelle en fonction de la nature de celle pouvant survenir dans le cadre du projet. (ces RD sont anciennes leur recalibrage n'est pas étudié ici)
- le projet est retenu (p4 du résumé non technique) pour son emplacement à l'écart des habitations. Il est fait référence au 1,9 km du centre ville de Roynac mais nous sommes à 500m des habitations des Barjaguts. Cette distance semble insuffisante au regard du risque d'explosion avérée dans le RNT sol sous sol p6 RNT et p25 de l'étude d'impact.

Les études n'étent des concentrations significatives de polluants (BTX, AP...) non négligeables. Si ces éléments ne sont pas de nature à impacter les résidus sur site, quand est-ce pour les riverains ?

Impact naturel : La présence d'arbres déstabilisant sur le terrain et d'espaces sur-étagés imposent la réévaluation d'un inventaire naturel notamment au plan de l'entomofaune. Quid du SRCE ? NB le dossier d'incidence simplifié N2000 en son point 1 cas d'"constat" une faute de déclaration car de la végétation au sol est bien présente et visible sur les photos. Et donc pr la déclaration relative aux travaux de réaménagement des bâtiments est

Pour le point d' concernant l'impact sur les chiophobies comment identifier le problème sans inventaire naturaliste

(NB : des chauves-souris sont également présentes potentiellement dans le bâti). Il manque des chapitres à l'étude d'incidence (panache d'eau?)

Le avis de l'ARS fait état de risques pour le réseau public d'eau potable. Ce point n'est pas compatible avec la présence d'habitation et de groupes scolaires voisins.

L'absence d'avertissement environnemental est incompréhensible si ce n'est le dépassement des délais réglementaires de consultation. Une solution est-elle envisageable ?

En regard de ces éléments tout sur le fond que la forme (conformément au regard du code de l'environnement) ce projet doit être à minima réétudié au mieux abordable.

non, non et non à cette usine - Assez de pollution enfant et petits enfants malades. Restons vigilants. agons des usines sales - cela existe. Le Préfet ne doit pas avoir lieu un point dans Touf mon ci RECYDIS  
étudions les Verts

Dje Lourda Bleue

Habitante du quartier concerné depuis 12 ans, j'estime que l'on a assez souffert de la pollution et je suis totalement opposé à ce que cela continue avec ces déchets dangereux. Il s'agit de risques de contamination des eaux, de risques olfactifs, de dangers pour nos enfants.

Nous sommes 3 familles presents, au papa, petit enfant et un peu de tout les matins si toutefois notre mère et frère mais rien quand

RECYDIS dort de siège est dans le 93 s'engage à intervenir

immédiatement en cas de problème sur les dalles bitum. On a vu ce que ça a donné d'autres fois. Plus 1000 fois NON à RECYDIS

Nous habitons depuis 1981 à Rognac

dans le quartier des Buts. Bénefactors

Nous sommes opposés à cette nouvelle  
entreprise RECHYGIS

Nous subissons déjà assez de pollution.

Cette entreprise de recyclage de  
matières dangereuses n'a rien à  
faire sur Rognac

le 19.09.15

M<sup>e</sup> et M<sup>e</sup> Joëlle Yannick et

Isabelle

Yannick

19/09/2015 Je suis contre l'installations  
de cette usine dangereuse.  
Nous avons trop peur à Rognac  
et tous sont de l'opposition pour  
ne pas en refaire une suffisamment  
André VABRE  
333 Rue des Chênes  
13340 Rognac

André Vabre

19/09/2016

Je suis totalement opposé à l'implantation  
de cette usine.

les communes de l'étang sont déjà très exposé  
aux différents risques et surtout le plus  
Jolies cornes

185 ch de Seneffouze.

13340 Rognac

Les profits de la mairie concernent cest

19/04/2018

Afin de compléter le rapport des réserves et observations du Conseil des Sages, l'étude de la partie 4 "Etude de dangers", je souhaite vous faire part des remarques suivantes:

p. 10/67: le bâtiment est équipé d'un dispositif de désenfumage. ....

⇒ Quid du traitement des fumées toxiques en cas d'incendie.

⇒ Idem pour l'avent où en cas d'incendie les fumées vont directement à l'atmosphère.

p. 11/67 Accidents survenus dans la profession:  
40 incidents recensés dont 17 incendies, 5 explosions, 2 émissions de fumées toxiques pour un total de 25 incidents retenus.

Même si aucun accident de type incendie, pollution ou explosion n'a été recensé sur les sites de RECYGIES, ceci n'est pas une certitude garantie à l'entreprise et un incident est toujours possible.

p. 20/67 3.2.3 Risque d'inondation

Le site a peu de risque d'être inondé mais, de par sa situation, il contribue, en cas de forte pluie, à saturer le Vallat Neuf avec des cours pollués.

3.2.4 Acte de malveillance.

Alarme électronique et report d'alarme

⇒ durant les heures ouvrables, qui fait quoi

⇒ de nuit et durant les week end; c'est le plus le plus complet.

4.2 Mesures générales de sécurité

p. 30/67 n. 4. Procédures d'alerte

Et en dehors des heures ouvrables, on fait quoi??

p. 35/67 dispositif de confinement

Les calculs sont optimistes et ne prennent pas en compte l'épisode d'une pluie torrentielle (i.e. année 1973), gros risques de pollution de l'étang de Berre via le Vallat Neuf.

Commentaires général:

Il n'y a aucun plan dans le dossier qui montre, en détail, le système de détection incendie (TR/UV, détecteurs de gaz, etc...), aucun plan de détail du réseau incendiaire avec vanne (détail sur sytème d'ouverture, etc...)

En conclusion, au vu de l'étude de ce chantier je suis contre l'installation de cette entreprise qui représente un réel danger pour la population, et en particulier, durant les heures non ouvrables, mais aussi par la nature des déchets traités.

Jean Simonon

Vice-président du Conseil des Juges

Il semble impensable qu'à l'heure où tout le monde s'inquiète de l'avenir d'un site hautement pollué par le passé (au nom de l'industrie florissante) que l'on

passé industriel, et au vu de tous les accidents graves survenus ces dernières années, envisager l'implantation d'une usine, fait-elle de recyclage, dans une zone marquée par sa qualité de l'air, de l'eau et du sol. Que ce soit de jour ou de nuit, nous subissons sans cesse les rejets, néfastes olfactives, auditives et visuelles de ces usines. STOP ! Il faut que cela cesse. Arrêtons le massacre des pourtour de l'étang de Bono - HAUGÉ Maria habitant au centre ville de Rognac.

M

Je, soussignée ARRIBOU Vongplot, suis absolument contre l'implantation d'une usine de traitement déchets de ce genre, nous subissons déjà un quotidien une forte pollution due à l'industrie du pétrole, alors que le site devrait être dépollué depuis longtemps...  
Etant mère de famille et citoyenne je suis ABSOLUMENT CONTRE ce projet.

29/11/18 — Je veux de prendre connaissance de ce projet -  
d'installations d'un site de regroupement et  
tri de déchets dangereux à proximité  
immédiate de logements, de familles, de  
jeux d'enfants me paraît totalement  
inappropriée et extrêmement dangereuse -  
D'autres lieux pour ce type d'activité  
doivent absolument être envisagés -  
Sans oublier bien sûr tous les dangers dus  
à la circulation de gros camions et  
autres véhicules inhérente à ce site -  
Merci de prendre en considération la  
inquiétude des familles rognacaises  
habitant ce quartier -

m. A

Reynaud 12. Rue Mireille PT.

Rognac

Mme Mas Philippe 27 rue des Sénigalts 13340 Rognac

Nous sommes absolument opposés au projet de l'installation d'une usine recyclage pour traiter les déchets dangereux proche des habitats de Rognac. Cela en raison de la pollution générée par ce site. L'air de Rognac et ses environs sont très pollué déjà. Nous souhaitons vivement l'arrêt de ce nouveau projet pour la bonne santé des citoyens de Rognac et de nous-mêmes et de nos familles. Merci. Mes.

✓ Je suis opposé à l'implantation de l'usine.

NATHALI Lucien Rognac le 21 juillet 2018 Rembrandt

Stéphanie VINCENT-RIBIAZ

Non Non et Non accusé de Pollution  
dans notre région.

231 Rue de la Sauretelle  
les Bargoës.

Après avoir pris connaissance de ce projet je m'y oppose fermement. Une usine de tri de déchets dangereux impliquant forcément des dommages collatéraux sur l'environnement et les riverains. Bien qu'il soit dit le contraire dans ce dossier.

Comment les eaux de pluie polluées par vos déchets dangereux ne vont pas polluer les nappes phréatiques à l'étang de Berne dans le gel vous comprenez les envoyées ?

Comment l'air que l'on respire (déjà pollué) ne va pas l'être plus avec une usine ?

Comment l'eau de nos robinets sera sans danger pour nous et nos enfants alors que vous perdez d'installer des tennes anti-retour sur le réseau d'eau ?

Comment la pollution ne sera plus importante aussi avec les vases et viens de plus de camions ?

Et les risques d'accidents de la voie publique multipliés ?

Pas de traversée à faire sur cette zone, évidemment !

Elle était en friche dans le but d'y créer une zone commerciale et/ou habitable par les rognacais. Une fleurée pour nous ! Ce que vous essayez de nous enlever !!

Je souhaite de tout mon cœur pour moi, mes enfants ma ville et tous les habitants de cette ville que ce projet ne voit JAMAIS le jour.

VINCENT BLANVINE

NON A RECY DIS - MAISSE GÉRALD  
MAISSE Minelle 230 rue des Aygues - Rognac

Application Totale du Principe de Précaution

Précautions efficaces pour Prévenir la Contamination et la dégradation de l'environnement face aux menaces considérables et souvent ignorées des impacts sur les impacts sanitaires et environnementaux de l'urbanisation

Mme MALENFANT Karine 16 Bd Jean Jaures -

opposé à l'implantation de Recy Dis nous payons déjà un fort tribut à la pollution :

Le 5 Octobre 2018 à 17 heures 00,

Le délai d'enquête étant expiré,  
je, soussigné, Douve Allo, Commissaire Enquêteur déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs, du  
4 Septembre 2018 au 5 Octobre 2018  
de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_  
et de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Les observations ont été consignées au registre par 78 personnes (pages  
n°s 1 à 32).

En outre, j'ai reçu 1 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 7 Septembre 2018 de M. RENAUD Valery

2. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

3. - Lettre en date du \_\_\_\_\_ de M. \_\_\_\_\_

Le présent registre ainsi que la courrier reçu en N° de Rogne pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le 5 Novembre 2018  
à M. le Buffet des Bouches du Rhône.

Mr RENAUD Valery

71 rue des Morilles

13340 ROGNAC

Tél : 06.84.84.91.82

dossier : Enquête publique Recydis

MAIRIE DE ROGNAC  
Service Urbanisme  
Courrier "arrivée", le ... 07.SEP.2018

à

Monsieur de rapporteur

D'enquête publique

MAIRIE DE ROGNAC  
RECU 07.09.18 538288

Je porte à votre attention, les anomalies relevées suite à l'enquête publique sur l'implantation de la société Recydis.

Dans l'ordre de l'étude d'impact de la dite société, il a été relevé dans le paragraphe 1.1 que l'habitation la plus proche était à 500m au Nord, rien n'est dit sur une maison individuelle placé à 564m à l'Est et encore sur le lotissement du domaine de la Grande Bastide situé à 626m (distance relevée sur Géoportail)

Même paragraphe, il est fait mention d'un POS remplacé par un PLU actuellement en procédure d'enquête : Faux il a été approuvé le 30/06/2017. Il est également indiqué que ce PLU consacrerait cette zone vers une vocation économique : Faux également, le document « pluapprouve-tome1-oap » du dit PLU, plan et zonage, et légende prévoit une mutation vers un aménagement de quartier urbain mixte, le zonage englobe bien la partie convoitée par la société Recydis. (cf parti du PLU concernée jointe)

Paragraphe 1.2, l'étude d'impact, prétend l'emplacement dans une zone industrielle à l'écart des habitations : Faux si le site à effectivement eu un passé industriel, il n'est pas à l'écart des habitations (cf plan métré joint)

Paragraphe 3, l'étude parle d'une zone boisée au Nord qui serait un rempart naturel en cas de problème, il s'agit là d'un bosquet d'environ 16000m<sup>2</sup> qui peut disparaître à n'importe qu'elle moment. Mais surtout il n'est pas fait mention du même critère de protection vers l'Est en direction du lotissement de la Grande Bastide, pour la bonne raison qu'il n'existe rien de ce type ou d'un autre d'ailleurs.

Paragraphe 4, l'étude fait mention d'une zone à niveau sonore très élevé mettant en cause l'axe routier et la voie de chemin de fer, or le gros du flot de circulation étant situé aux heures de travail soit 7h30-9h00 le matin et 17h00-18h30 le soir sur un axe limité aujourd'hui à 80km/h, on ne peut pas dire que le bruit de cette circulation couvrirait celui d'un site industriel sur une activité concentrée en journée. Il en va de même pour la ligne de chemin de fer, depuis le déplacement du trafic TGV sur ses voies exclusives, le niveau de bruit est devenu très supportable.

Paragraphe 6, la société Recydis, indique que ses propres déchets dangereux seront évacués par une société spécialisée, on peut donc légitimement se poser la question de ce fonctionnement à deux niveaux de traitement de déchets dangereux avec une sous traitance de dangerosité en cascade.

Paragraphe 7, il est fait état d'émissions polluantes inévitables du fait des activités de l'établissement, mais qu'elles ne sont pas quantifiables, donc comment se prévaloir d'un seuil d'alerte en cas de problèmes et pouvoir mettre les moyens d'intervention en conséquence.

Paragraphe 8, il est indiqué que les prestataires chargés de retraiter les propres déchets de la société Recydis ne sont pas encore définis, ce qui indique bien que le projet d'étude d'impact n'est pas abouti.

Paragraphe 10, la dite société reprend ses propres arguments de pollution sonore générée par la RN113 et la limite de 500m des habitations, pour affirmer qu'il n'y aura pas d'impact sur la santé des habitants. Gageons que lors de calcul de risques sur les populations, des études scientifiques plus sérieuses sont menées.....

Documents joints :

- Etude d'impact Recydis annotée
- pluapprouve-tome1-oap page 26 à 28 (quartiers des Barjaquets)
- plan métré des zones d'habitations
- plan de surface zone boisé

Fait à Rognac le 06 septembre 2018

